Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023



C2110-Direction de l'aménagement et des déplacements-Aménagement et habitat

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2023.015

Séance du 16 mars 2023

Attribution d'une subvention de 7500 euros au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre pour une étude des cônes de vues de l'Aqueduc de Buc Subvention

Date de la convocation : 9 mars 2023 Date d'affichage : 16 mars 2023 Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Vanessa AUROY, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la lettre du syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) en date du 10 mars 2023 sollicitant une subvention dans le cadre d'une étude de mise en valeur de l'Aqueduc de Buc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 657358 : « subventions de fonctionnement aux organismes publics : autres groupements », fonction 501 : « Aménagement des territoires et habitat ».

Contexte

Dans le cadre des projets de mise en valeur du patrimoine de la haute vallée de la Bièvre, le SIAB syndicat a réalisé en 2021 une étude patrimoniale concernant le remise en valeur de l'aqueduc de Buc, ouvrage emblématique d'une époque, lié à l'histoire de l'eau à la cour de Versailles.

A la suite de cette étude, un plan d'action a été élaboré, incluant la réouverture de vues historiques depuis les coteaux sur l'aqueduc.

Dans un premier temps, il s'agira d'étudier 5 cônes de vue.

L'étude que s'est fixée le SIAB comprendra :

- un travail de terrain et de repérage pour chaque cône de vue
- un recensement de chaque arbre devant être abattu ou élagué;
- · un croquis des rendus potentiels
- une hiérarchisation du calendrier de travaux;

Le coût de cette étude est de 15 000 € HT Le plan de financement prévoit une subvention de la CAVGP d'un montant total de 7500 €. Le reste du financement étant partagé à parts égales entre la ville de Buc et le SIAB.

Le projet participera à la mise en valeur paysagère des sites remarquables de Versailles Grand Parc. En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE:

- 1) D'octroyer une subvention de 7 500 € de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre;
- 2) D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.